

Les variétés résistantes : Des boucliers robustes contre le mildiou et l'oïdium de la vigne ?

Le Contrat de solutions, ce sont 45 partenaires du secteur agricole qui s'engagent pour des solutions concrètes, efficaces, durables pour la protection de toutes les cultures. Plus de 110 fiches détaillent les leviers pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires. Zoom sur l'utilisation de variétés résistantes à l'oïdium et au mildiou, résumée dans la Fiche solution 83.

Le mildiou (*Plasmopara viticola*) et l'oïdium (*Erysiphe necator*) sont les principales maladies fongiques de la vigne. Elles peuvent entraîner des pertes importantes de récolte, avoir un impact sur la qualité des vins ou encore être responsables de l'affaiblissement des ceps. Sachant que la lutte fongicide représente à elle seule 80% des traitements réalisés sur vigne, l'utilisation de variétés résistantes à ces maladies pourrait constituer un remède intéressant pour diminuer les produits phytosanitaires.

Des vins de qualité produits avec un impact moindre sur l'environnement et la santé

Depuis 2018, neuf variétés à résistance polygénique sont autorisées pour la production et la commercialisation du vin en France (programme INRA-Resdur). En quoi cette solution est intéressante ?

- Ces variétés contiennent 2 facteurs (ou gènes) de résistances au mildiou et 2 facteurs de résistance à l'oïdium. La présence de **ces résistances multiples améliore leur efficacité dans le temps en limitant les capacités d'adaptation de ces maladies fongiques**.
- La recherche **allie résistance aux maladies fongiques et production de vins de qualité**.
- L'utilisation de ces variétés **permet de réduire de 85% les intrants fongiques** (<http://observatoire-cepages-resistants.fr/>). L'INRAE et l'IFV recommandent toutefois un nombre minimum d'interventions (suivant les conditions pédoclimatiques) pour conserver l'efficacité des facteurs de résistances.
- La réduction des traitements **diminue les coûts de production** (estimation de -500€/ha/an coût produit, -170€/ha/an traction et main d'œuvre, -140€/ha/an amortissement pulvérisateur).

Une solution en plein déploiement

- Plus de 40 nouvelles variétés résistantes sont en cours d'évaluation et au moins une quinzaine devrait être disponible d'ici 2030.
- L'IFV, l'INRAE et les interprofessions travaillent à l'élaboration de variétés issues de croisements entre variétés emblématiques des régions viticoles, toujours dans un objectif de garantir à la fois la qualité des vins et la durabilité des résistances.

Le déploiement de ces variétés était, jusqu'à récemment, limité aux vins sans Indication Géographique (VSIG) et aux Indications Géographiques Protégées (IGP). L'évolution de la dénomination des créations variétales par l'Organisation Commune des Marchés agricoles permet maintenant d'élargir l'accès aux cahiers des charges des Appellations d'Origine Protégée (AOP) aux « variétés de vigne de l'espèce *Vitis vinifera* ou issues d'un croisement entre ladite espèce et d'autres espèces du genre *Vitis* » (règlement UE 2021/2117 du 2/12/2021). Certaines variétés résistantes sont d'ores et déjà introduites dans le cahier des charges d'AOP.

Et le Contrat de solutions dans tout ça ?

Le Contrat de solutions propose plusieurs fiches solutions pour lutter contre le mildiou et l'oïdium (fiches 15, 54, 75, 83, 86, 99 et 102). Elles combinent différents leviers à manier conjointement pour plus d'efficacité.

Pour en savoir plus :

<https://contratsolutions.fr/>

Version complète de la Fiche 83 - Les variétés de vigne résistantes au mildiou et à l'oïdium

<https://contratsolutions.fr/le-contrat-de-solutions/les-varietes-de-vigne-resistantes-au-mildiou-et-a-loidium/>

Article de synthèse : Le mildiou - Impacts, solutions, ET surtout anticipation ?

<https://contratsolutions.fr/wp-content/uploads/2023/06/Fiche-Le-mildiou-Impacts-solutions-ET-surtout-anticipation.pdf>